

# **PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

## **AVIS AU PUBLIC**

**Pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur, un nouveau service est mis à la disposition des personnes qui déposent auprès de la mairie de leur lieu de résidence une demande de Carte Nationale d'Identité.**

**Au moment du dépôt de la demande l'utilisateur a la possibilité de donner son numéro de téléphone mobile. Ainsi, lorsque sa carte sera fabriquée, un opérateur du centre de fabrication adressera un télémessagerie sur le téléphone mobile informant l'utilisateur que sa carte nationale d'identité est disponible et qu'il peut la retirer en mairie.**

**Ce service est gratuit et facultatif pour l'utilisateur.**

\*\*\*\*\*